

signé électroniquement le 30/06/2016
par BERNARD RIOUAL

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers en exercice : 33	L'an deux mille seize
Présents : 27	Le vingt-sept juin
Votants : 33	
Procurations : 6	Le Conseil Municipal de la Commune de PLOUZANÉ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard RIOUAL, Maire.
Délibération rendue exécutoire le : - 5 JUIL. 2016	
Convocation du Conseil Municipal en date du : 20/06/2016	Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, tous les membres du Conseil Municipal en exercice sont présents, à l'exception de M. Laurent ABERNOT ayant donné procuration à M. Damien DESCHAMPS, Mme Gisèle KERDRAON à Mme Sylvie DREVES, Mme Anne-Sophie BELIER à Mme Myriam LE LEZ, M. Nicolas DEMERSCASTEL à M. Yves DU BUIT, M. André LASQUELLEC à Mme Françoise GUENEUGUES, Mme Martine BIZIEN à M. Jean-Yves RICHARD.
Affichage en date du : 20/06/2016	
Publication de la présente en date du : - 5 JUIL. 2016	
Réception en préfecture : 30 JUIN 2016	
N° 2016-06-10	Secrétaire de Séance : Mme Sandrine JEFFROY.

Objet : Bilan foncier – budget annexe lotissement Lannilis - exercice 2015.

Rapporteur : M. Damien DESCHAMPS

Monsieur Damien DESCHAMPS, Adjoint au Maire délégué aux Finances, rappelle au Conseil municipal que l'article L2241-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit que « Le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune. »

Aucune opération de cession immobilière n'ayant été réalisée sur le lotissement en 2015, il propose au Conseil municipal d'en prendre acte.

Le Conseil municipal prend acte du bilan foncier du lotissement.

Pour extrait conforme,
Plouzané, le 28 juin 2016
Bernard RIOUAL
Maire de PLOUZANE